REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Haut-Rhin
Arrondissement d'Altkirch
MAIRIE DE CHAVANNES-SUR-L'ETANG

ARRETE MUNICIPAL N° 41-2018

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE DES BOULEAUX

Le Maire de Chavannes-sur-l'Etang,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Collectivités Locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2542-1 et suivants et L 2213.1 à L2213.6 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU le Code de le Route ;

VU la demande de l'entreprise CET en date du 20 septembre 2018 ;

VU le plan annexé au présent arrêté ;

CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux de raccordement en électricité de la SCI les Bouleaux,

ARRETE :

Article 1er : Pour permettre le bon déroulement des travaux de raccordement en électricité de la SCI Les Bouleaux située 2 rue des Bouleaux**, la circulation sera interdite dans la rue des Bouleaux (de l'intersection avec la rue de Bellefontaine à l'intersection avec la rue du Tilleul) et une déviation sera mise en place du lundi 15 octobre au vendredi 19 octobre 2018 inclus,** conformément au plan joint au présent arrêté.

Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone des travaux, exceptés pour les véhicules affectés au chantier, les véhicules de secours et les véhicules des riverains de la rue des Bouleaux.

Article 2 : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise CET chargée des travaux qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

Article 3 : L'accès des propriétés riveraines sera constamment assuré.

Article 4 : M. le Maire de Chavannes-sur-l'Etang et M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chavannes sur l'Etang, le 2 octobre 2018

Le Maire, Vincent GASSMANN

MAIRIE de CHAVANNES-sur-l'ETANG * Haut-Rhin *

Adresse : 9 rue de Bellefontaine 68210 Chavannes-sur-l'Etang
Téléphone : 03 89 25 23 99 - E-mail : mairie@chavannes-etang.fr

Ampliation sera transmise à :
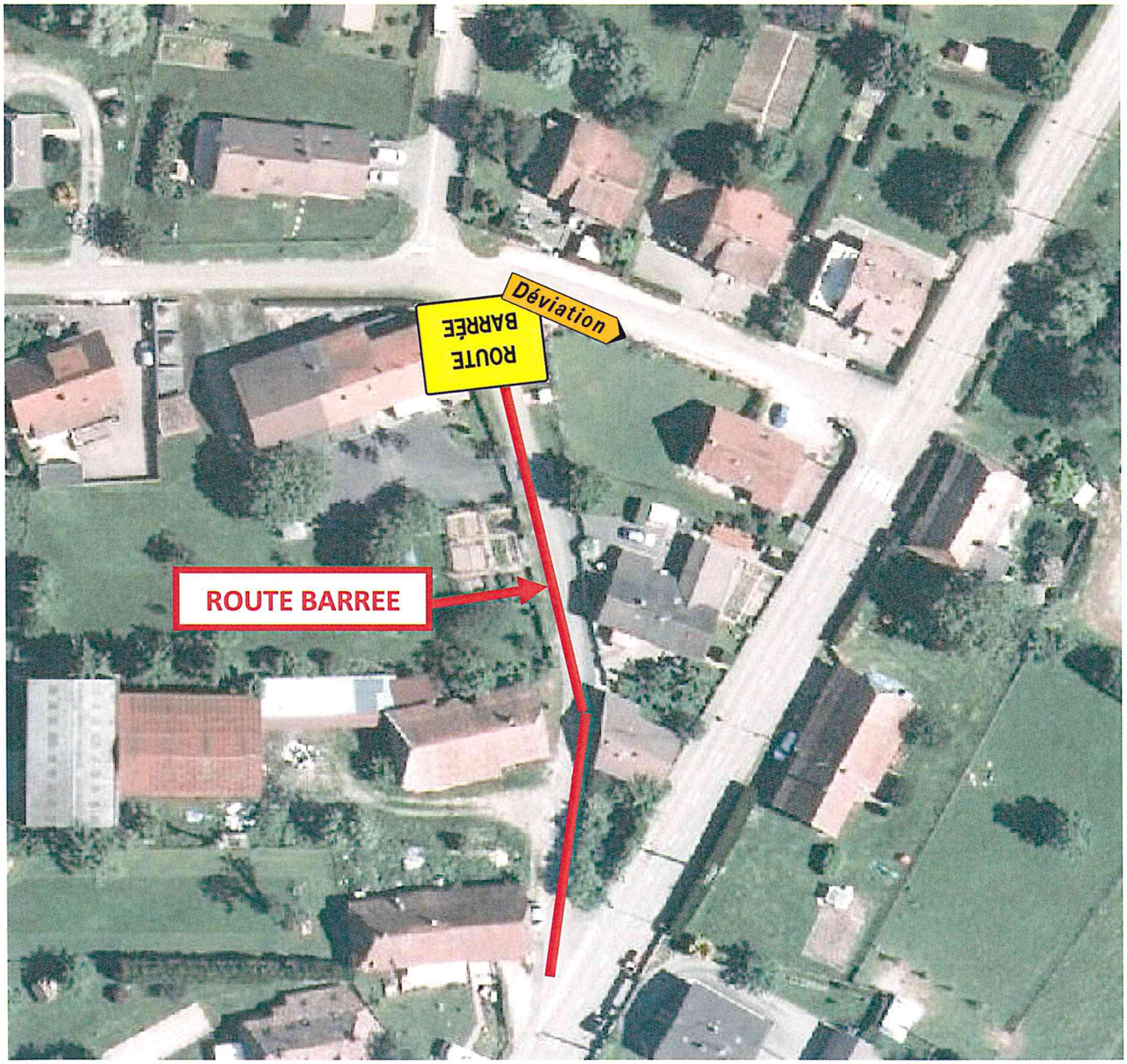
- Brigade de Gendarmerie de Dannemarie
- Agence Territoriale Routière du Sundgau
- Entreprise CET, 6 rue du Ballon d'Alsace, 68520 BURNHAUPT-LE-HAUT